

AIDE AUX DEVOIRS

L'aide aux devoirs commencera à partir du lundi 21 septembre, les animateurs et animatrices de l'accueil périscolaire assureront une aide aux devoirs tous les jours d'école (sauf le mercredi et le vendredi) de 17h15 à 18h45. Les leçons devront être vérifiées par les parents.

Les enfants ne fréquentant pas l'accueil périscolaire ont la possibilité d'en bénéficier au tarif de l'accueil périscolaire.

Inscriptions à faire auprès des enseignants ou des animateurs ou animatrices de l'accueil périscolaire.